TOUT TERRAIN
SERVICES

Téléphone: (514)-216-6024

Site: www.tout-terrain-services.com

CONTRAT DE SERVICE — DÉNEIGEMENT

Période de Service

Durée du Contrat : La période couverte s'étend **du 1er décembre 2025 au 1er avril 2026**.

Prestations Incluses : Le service de base comprend le **déneigement manuel** des zones suivantes : entrées, allées et escaliers.

Option Sel/Sable : L'application de sel ou de sable est un service **optionnel** avec **frais additionnels**. Le coût d'achat des sacs sera facturé au client, en plus d'un montant forfaitaire de **25 $** couvrant les frais de logistique.

Détails et Limites du Service de Déneigement

Le service est déclenché lors d'une accumulation de neige de **5 cm ou plus**, et est exécuté durant les heures suivantes : **entre 3h30 et 22h30**.

- **Zones couvertes :** Le contrat couvre le déneigement de :
  - **1 à 2 allées de voiture** (selon l'adresse spécifiée).
  - Les **deux trottoirs adjacents au domicile**.
  - L'**escalier principal** (maximum de 10 marches).

Tout ajout de zones à déneiger au-delà de celles prévues sera traité via un devis additionnel.

- **Fréquence de passage :**
- Nous vous offrons une tranquillité d'esprit maximale lors des **tempêtes majeures et prolongées** : notre service inclut **un deuxième passage** (effectué le jour même ou au retour des précipitations).
- **Gestion des Andains :** Le **ramassage des andains** (bancs de neige municipaux) est inclus **une fois** lors de notre service régulier.
- **Bonus Tempête :** Vous bénéficiez d'un **deuxième nettoyage des andains** uniquement lorsque la forte tempête justifie notre deuxième passage.

- **Exclusions :** Les éléments suivants ne sont **PAS inclus** dans ce contrat :
  - Le **déglaçage** et l'épandage d'abrasifs. + 100$ H/T par saison.
  - Le déneigement du **trottoir municipal** ou de toute zone en dehors des limites du terrain privé du client. (Devis séparé possible)
  - Le pelletage des balcons ou des autres escaliers secondaires. (Devis séparé possible)
- **Documentation du service :** Le client doit signaler tout oubli de service au maximum **12 heures** après la fin des précipitations, par courriel, pour qu'une intervention de suivi soit planifiée. *alexandreallard.pro@gmail.com*

Tarif et Conditions de Paiement

Le coût total du service (formule saisonnière) s'élève à **550 $ + taxes** (sous réserve de toute promotion applicable). La formule **service annuel** est également disponible pour **1000 $** (avant taxes).

Dépôt et Engagement

Le coût total du service (formule saisonnière) s'élève à 550$ H/T (sous réserve de toute promotion applicable). La formule service annuel est également disponible pour 1000$ H/T.

Dépôt Obligatoire : **Un dépôt initial de 100$ est requis à la signature du contrat pour *toutes* les formules (saisonnière ou annuelle). Ce dépôt s'ajoute au coût de la formule 550 H/T ou 1000$ H/T)** et doit être payé d'avance pour garantir le service.

Flexibilité des Travaux

Nous avons la **possibilité d'exécuter divers autres travaux** non couverts par ce contrat (exemples : **déglacement intensif de la toiture**, **transport de neige excédentaire**, etc.). Ces services feront l'objet d'un **devis annexe** distinct pour répondre à vos besoins spécifiques.

- **Le paiement s’effectue en trois versements égaux :**
    - 1er paiement : Au début de la saison (**1er décembre**)
    - 2e paiement : À la mi-saison (**15 janvier**)
    - 3e paiement : À la fin saison (**1er avril**)
- **Modes de Paiement :** Les paiements peuvent être effectués par **chèque, virement Interac ou comptant**.
- **Intérêts de Retard :** Tout solde impayé après la date d'échéance sera soumis à un taux d'intérêt de **2% par mois (24% par an)**.

Engagements du Client et Acceptation

- Le client s’engage à permettre l’**accès dégagé à la zone à déneiger** et à signaler toute modification importante (travaux, obstacles, etc.).
- Le client s'engage à payer **les frais restants dus en cas d'annulation du contrat de sa part**, conformément aux modalités d'annulation stipulées ci-dessus.
- **Tout paiement effectué par le client** en vertu de ce contrat fait office d'acceptation et de **signature de celui-ci**, advenant que la signature formelle ait été omise.

4

Modalités d'Annulation du Contrat

1. **Annulation à l'Initiative du Client :**
    - Toute demande d'annulation doit être transmise à **Tout-terrain-services par écrit**.
    - **Annulation avant le début de la saison : D**es frais administratifs de **75 $** seront appliqués et déduits de tout montant prépayé.
    - **Annulation après le début de la saison :** Toute annulation après le début du service **n'entraîne pas de remboursement** et **ne libère pas le client de son obligation de payer l'intégralité des frais restants dus** pour la durée complète du contrat.
2. **Résiliation à l'Initiative de Tout-terrain-services :**
    - **Tout-terrain-services** se réserve le droit de résilier immédiatement le présent contrat, sans remboursement, dans les cas suivants :

- Manquement du client à son obligation de paiement.
- **Comportement inapproprié ou irrespectueux : Tout-terrain-services** maintiendra une politique de **tolérance zéro** envers toute forme de **harcèlement, de menaces ou de comportement abusif** envers ses employés. Le non-respect de cette règle entraînera la résiliation immédiate du contrat.
- Manquement répété du client à ses autres engagements (ex. : zones non dégagées, obstructions récurrentes).

Responsabilités et Indemnisation

- **Qualité du Service et Obstruction : Tout-terrain-services n'est pas responsable** si la qualité du déneigement est affectée ou si le travail est incomplet en raison de la présence d'objets, de véhicules ou de tout autre obstacle qui bloque ou entrave l'accès à la zone de travail.
- **Exclusion de Responsabilité :** Tout-terrain-services n'est pas responsable des dommages causés à des objets qui n'étaient pas signalés ou dégagés de la zone de travail.
- **Signalement des dommages :** Tout dommage matériel causé par l'équipement doit être signalé par écrit dans les 48 heures suivant l'incident pour être considéré pour réparation ou indemnisation.
- **Force Majeure :** Tout-terrain-services ne peut être tenu responsable d'un délai d'exécution en raison de circonstances hors de son contrôle (panne mécanique majeure, conditions météorologiques extrêmes).

Engagement de Tout-terrain-services

Tout-terrain-services s’engage à offrir un service fiable et sécuritaire tout au long de la saison, dans le respect des règlements municipaux et provinciaux en vigueur.

Assurance : Tout-terrain-services est couvert par une assurance **responsabilité civile en vigueur pour la saison hivernale**. Elle garantit la prise en charge des dommages éventuels liés à l'exécution des travaux de déneigement.

Notre Promesse : Chez **Tout-terrain-services**, nous visons l'**excellence** et les bons commentaires en offrant un **service premium** qui traite ses clients comme une **famille**.

INFORMATIONS DU CLIENT

Nom ou organisation : _____

Adresse de service : _____

Téléphone et courriel client :

_____

SIGNATURES

Date : _____

Signature du client ou représentant autorisé :

_____

Signature (**Tout-terrain-services**) :

_____